



CCAS de sète



Annexe IA - Charte de déploiement et de bon usage de l'Intelligence Artificielle de Sète agglomération Méditerranée, de la Ville de Sète et de son CCAS

Cette annexe fait partie intégrante de la Charte informatique V1.1
Date : 17/02/2026

Table des matières

Introduction	2
PRINCIPE N°1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX USAGERS	3
Donner plus de place à l'humain.....	3
Garantir l'inclusion numérique et l'égalité d'accès aux services	3
PRINCIPE N°2 - GARANTIR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT	4
Respecter strictement les cadres réglementaires	4
Renforcer les mesures de sécurité et de protection des données.....	4
Prévenir les biais et garantir la représentativité	4
PRINCIPE N°3 - MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	5
Confirmer la pertinence du recours à l'IA.....	5
Limiter l'empreinte environnemental de l'IA	5
PRINCIPE N°4 - GARANTIR FIABILITÉ ET TRANSPARENCE	6
Garantir la primauté de la supervision humaine.....	6
Permettre un contrôle éclairé et responsable par les agents	6
Garantir la transparence sur les usages de l'IA	6
PRINCIPE N°5 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES AGENTS DANS LEUR MISSION	7
Préserver le rôle central des agents	7
Accompagner les agents dans cette transformation	7
Favoriser la participation active des agents	8
PRINCIPE N°6 - GARANTIR UNE MAÎTRISE SOUVERAINE DES SYSTÈMES D'IA UTILISÉS.....	8
Privilégier les solutions souveraines et conformes.....	8
Disposer d'une connaissance exhaustive des systèmes utilisés.....	9

Introduction

Une Charte de l'IA issue d'un travail collaboratif et de co-écriture

Cette Charte est le résultat d'un travail collaboratif entre les membres de Groupe de Travail sur L'Intelligence Artificielle (GTIA) de Sète agglomération Méditerranée et des représentants des communes de l'agglomération.

De nombreux agents provenant de services différents se sont réunis lors de deux ateliers de co-écriture de ce document. Un premier atelier a permis de définir les grands principes de la Charte et son orientation générale. Un deuxième atelier a permis de décliner ces grands principes en engagements concrets auxquels ont été associés des exemples de bonnes pratiques.

Au total se sont plus de 150 contributions sur lesquelles se base cette Charte.

Le choix d'une Charte pratique à visée interne

Une charte pour encadrer l'usage de l'IA au sein de Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS.

L'ambition de cette charte est de porter une vision collective, poser des principes des engagements concrets et émettre des recommandations pratiques à l'attention des agents.

Les objectifs de la Charte :

- Permettre d'instaurer un cadre de confiance
- Proposer des repères accessibles et parlants pour chaque agent
- Offrir des garanties aux usagers, en particulier en matière d'impact concret et positif sur leur quotidien

Les grands principes retenus pour la Charte de l'IA

Les élus du territoire souhaitent se saisir des opportunités offertes par l'IA tout en limitant les risques. Le territoire fait le choix d'encadrer son usage de l'IA et se fixe pour cela 6 grands principes :

- Principe n°1 - améliorer la qualité et l'accessibilité des services aux usagers
- Principe n°2 - garantir la protection de la vie privée et l'équité de traitement -
- Principe n°3 - maîtriser l'impact environnemental
- Principe n°4 - garantir fiabilité et transparence -
- Principe n°5- valoriser et consolider les compétences des agents dans leur mission
- Principe n°6 - garantir une maîtrise souveraine des systèmes d'IA utilisés

PRINCIPE N°1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX USAGERS

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS envisagent le recours à l'IA comme **un levier pour renforcer la qualité du service public**. Cette technologie doit permettre à l'agglomération d'approfondir sa connaissance du territoire et des besoins des habitants, tout en améliorant la relation avec les usagers par des services plus réactifs et personnalisés (service de l'état civil, service mobilité, service déchets...)

Cette ambition d'amélioration du service public par l'IA implique une **vigilance accrue sur les questions d'inclusion numérique, afin de garantir que ces innovations bénéficient équitablement à tous les citoyens et à tous les agents de nos administrations**.

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS s'engagent à

Donner plus de place à l'humain

L'intelligence artificielle ne se substitue en aucun cas à l'accueil physique des usagers. Les gains de temps éventuellement générés par l'automatisation de certaines tâches administratives sont réinvestis dans le renforcement de la présence humaine et l'amélioration de la relation avec les usagers.

Garantir l'inclusion numérique et l'égalité d'accès aux services

L'IA est mise au service de la simplification des démarches administratives et de la personnalisation des services selon les besoins particuliers de chaque usager. Elle vise à améliorer l'accès à l'information pour tous les citoyens, dans le respect de leurs préférences et de leurs capacités numériques, contribuant ainsi à réduire les inégalités d'accès au service public.

Nos administrations s'engagent à ne jamais imposer aux usagers un service reposant exclusivement sur l'IA. Pour chaque service numérique intégrant de l'IA, une alternative sans recours à cette technologie demeure systématiquement disponible et accessible.

Bonnes pratiques recommandées :

- Recueillir régulièrement l'avis des usagers pour mesurer l'adéquation du service rendu et la valeur ajoutée réelle de l'IA.

PRINCIPE N°2 - GARANTIR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

La protection des droits fondamentaux et de la vie privée des habitants, des usagers et des agents, constitue un pilier central de la démarche d'adoption de l'intelligence artificielle pour Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS. L'utilisation de l'IA, par sa capacité à analyser et croiser de grands volumes de données, expose potentiellement nos administrations à faire des erreurs, y compris sur des données sensibles. Face à ces risques accrus, nos administrations renforcent leurs dispositifs de protection et veille à ce que les systèmes d'IA soient utilisés dans le strict respect des principes d'équité, de justice sociale et de non-discrimination

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS s'engagent à

Respecter strictement les cadres réglementaires

Nos administrations appliquent rigoureusement les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de l'« AI Act européen ». Ce sont les deux principaux textes de référence concernant la protection des données personnelles et le respect des droits fondamentaux des usagers et des agents.

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS associent le Délégué à la Protection des Données (DPO) à la définition, au suivi et à l'évaluation de tous les usages de l'IA au sein de nos administrations.

Renforcer les mesures de sécurité et de protection des données

L'utilisation de données protégées avec des systèmes d'IA externes est strictement interdite, notamment les données personnelles dont les données sensibles et tout particulièrement les données de santé.

Les agents sont sensibilisés aux risques liés à la protection des données.

Prévenir les biais et garantir la représentativité

Nos administrations contrôlent rigoureusement que les données d'apprentissage des systèmes d'IA ne puissent générer ou accentuer des biais discriminatoires. Les systèmes d'IA déployés sont conçus et utilisés de manière à être représentatifs de la diversité de la population du territoire. L'administration pourra transmettre les coordonnées d'un médiateur IA (ou le Délégué à la Protection de la Donnée – **DPO**) pour toute question au sujet de la sécurité des données ou des erreurs de l'IA.

Bonnes pratiques recommandées :

- Fournir aux agents une liste des types de données qu'il ne faut jamais soumettre à l'IA et des informations à ne pas divulguer
- Promouvoir la culture de la confidentialité dès la création d'une requête et anonymiser systématiquement les données fournies à une IA
- Désactiver (ou encadrer) les IA intégrées par défaut dans les logiciels afin d'éviter des envois de données involontaires lorsque cela est possible

PRINCIPE N°3 - MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'usage de l'IA doit s'inscrire pleinement dans la stratégie numérique responsable de Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS et contribuer aux objectifs de transition écologique. L'exigence de sobriété numérique et de responsabilité environnementale doit encadrer l'usage de l'IA. Celle-ci ne pourra être déployée qu'après une première évaluation du besoin réel, en privilégiant les alternatives plus sobres et en veillant toujours à un usage raisonnable et raisonné.

Le territoire de Sète agglomération méditerranée s'engage à

Confirmer la pertinence du recours à l'IA

Nos administrations conditionnent tout déploiement d'IA à une analyse préalable approfondie du besoin exprimé et s'appuie sur des outils d'évaluation pour confirmer la pertinence du recours à cette technologie. L'IA n'est utilisée que si aucune solution classique, simple et moins consommatrice en ressources n'existe pour répondre au besoin identifié. Cette démarche recommande l'étude d'alternatives non-IA, permettant aux décideurs de disposer d'un choix éclairé et de retenir la solution la plus appropriée tant sur le plan technique qu'environnemental.

limiter l'empreinte environnemental de l'IA

Nos administrations s'attachent à réduire le coût carbone associé à ces technologies et, dans la mesure du possible, à mettre en balance les bénéfices attendus et les impacts environnementaux générés, afin d'éclairer les décisions de mise en œuvre.

Lorsque cela est pertinent, Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS s'engagent également à compenser les émissions résiduelles liées à l'usage de ces solutions.

Cette approche responsable s'inscrit pleinement dans la démarche de réduction du bilan environnemental global du territoire.

Bonnes pratiques recommandées

- Exiger des fournisseurs un engagement contractuel sur l'impact environnemental des solutions proposées
- Animer des sessions de sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à l'IA et plus largement au numérique
- Informer de l'empreinte carbone des différents usages de l'IA
- Limiter le nombre de requêtes et éviter les usages automatiques
- Désactiver les IA invisibles ou intégrées par défaut dans certains logiciels qui génèrent une consommation cachée lorsque cela est possible

PRINCIPE N°4 - GARANTIR FIABILITÉ ET TRANSPARENCE

*La fiabilité et la transparence constituent les piliers essentiels d'une utilisation éthique de l'IA, garantissant la confiance des citoyens et la qualité du service public. Dans cette perspective **Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS, posent en principe que la responsabilité des décisions préparées avec le soutien de l'intelligence artificielle demeure, en toutes circonstances, entièrement humaine.** Cette position fondamentale impose que les agents disposent d'une compréhension approfondie des systèmes qu'ils utilisent et soient pleinement conscients de leurs limites pour exercer un contrôle éclairé et responsable.*

Le territoire de Sète agglomération méditerranée s'engage à

Garantir la primauté de la supervision humaine

Nos administrations s'interdisent formellement de recourir à des systèmes d'IA susceptibles de produire des décisions automatisées individuelles. Elles instaurent des processus systématiques de validation humaine dans toutes les chaînes de décision impliquant l'IA, garantissant ainsi que chaque décision fait l'objet d'une vérification et d'une validation par un agent compétent.

Permettre un contrôle éclairé et responsable par les agents

Nos administrations forment et accompagnent ses agents afin qu'ils comprennent le fonctionnement des systèmes utilisés, ainsi que leurs limites. Cette formation vise à développer leur capacité d'analyse critique face aux propositions formulées par l'IA. Les agents sont ainsi en mesure de comprendre les logiques qui sous-tendent l'aide à la décision apportée par l'IA, leur permettant d'exercer leur responsabilité de contrôle.

Garantir la transparence sur les usages de l'IA

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS, s'engagent à déclarer et documenter chaque recours à l'IA. Les informations permettant de comprendre le

fonctionnement des IA utilisées sont rendues accessibles, incluant les sources de données, les critères retenus et les modalités de calcul.

Les systèmes d'IA ne collectent et n'utilisent que les données strictement nécessaires à la fourniture du service, et les agents comme les usagers en sont informés. Cette transparence garantit la traçabilité des décisions, renforce la redevabilité et contribue à maintenir la confiance des usagers.

Bonnes pratiques recommandées

- Mettre en place des processus de relecture et de contrôle avant toute diffusion de contenus générés par IA
- Fournir aux agents une liste d'IA recommandées (par usage ou par direction métier), avec leurs avantages et limites clairement présentés ainsi que des sources fiables pour vérifier les informations produites

PRINCIPE N°5 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES AGENTS DANS LEUR MISSION

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS, reconnaissent le potentiel de l'intelligence artificielle pour renforcer les capacités de ses agents dans la gestion des missions complexes et pour alléger la charge de travail sur les tâches répétitives.

Conscientes que l'adoption de systèmes d'IA peut impacter l'organisation du travail, nos administrations placent l'accompagnement de leurs agents au cœur de leur démarche d'adoption de l'IA. Elles veillent à ce que la responsabilité, l'expertise métier et l'autonomie professionnelle des agents demeurent préservées et valorisées.

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS s'engagent à

Préserver le rôle central des agents

Nos administrations s'interdisent formellement tout usage de l'IA visant à remplacer ses agents. Les solutions d'IA sont exclusivement déployées en complément des compétences humaines, dans une logique d'assistance et de renforcement des capacités professionnelles.

L'IA est utilisée en priorité pour automatiser les tâches répétitives et administratives, libérant ainsi du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée qui nécessitent discernement, créativité et expertise humaine.

Accompagner les agents dans cette transformation

Le territoire de l'agglomération met en place un dispositif d'accompagnement global pour ses agents, en partenariat avec les organisations syndicales et la Direction des Ressources Humaines. Cette démarche inclut l'évaluation des besoins en formation. Un

processus structuré d'accompagnement au changement est déployé, complété par la valorisation des compétences acquises.

Favoriser la participation active des agents

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS, associent systématiquement leurs agents à la définition et à la mise en œuvre des usages de l'IA. Cette participation se concrétise par leur implication dans les phases de test précédant tout déploiement de solution d'IA.

Les agents sont invités à participer aux évaluations des outils et à proposer de nouveaux usages pertinents de l'IA dans leurs domaines d'expertise. Cette approche collaborative garantit que les solutions déployées répondent aux besoins réels du terrain et bénéficient de l'expertise métier des professionnels.

Bonne pratique recommandée

- Organiser des temps d'échanges et de retours d'expérience pour partager les pratiques et les apprentissages

PRINCIPE N°6 - GARANTIR UNE MAÎTRISE SOUVERAINE DES SYSTÈMES D'IA UTILISÉS

Nos administrations s'inscrivent résolument dans une logique de souveraineté numérique. Cette approche souveraine répond à un double objectif : maintenir un contrôle effectif sur les outils technologiques déployés et éviter toute dépendance excessive à l'égard de fournisseurs externes, garantissant ainsi la continuité et la sécurité du service public. Ce principe lui permet également de préserver un contrôle rigoureux sur les données et leurs usages.

Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et son CCAS s'engagent à

Privilégier les solutions souveraines et conformes

Nos administrations privilégient systématiquement les solutions souveraines, pleinement conformes au droit français et européen. Elles veillent à ce que les règles de fonctionnement des systèmes d'IA respectent les cadres établis par ses services informatique et juridique.

Elle s'interdisent l'usage de systèmes d'IA dont le fonctionnement n'est pas transparent et intégralement documenté. Ainsi, elle conditionne tout déploiement de solution d'IA à la capacité de disposer de toutes les informations nécessaires pour identifier, comprendre et maîtriser parfaitement les systèmes d'IA. Elle choisit prioritairement des modèles dont les algorithmes et les données d'entraînement sont accessibles.

Disposer d'une connaissance exhaustive des systèmes utilisés

Pour maîtriser l'adoption de l'IA dans ses services, l'agglomération, la ville de Sète et son CCAS, doivent avoir une parfaite connaissance des solutions utilisées. Elles maintiennent pour cela un recensement des solutions utilisées et organise la déclaration et la documentation de chaque utilisation de l'IA par ses services.

Cette maîtrise implique également une connaissance précise des usages individuels, chaque agent doit ainsi déclarer son recours à l'IA en précisant les outils utilisés, permettant ainsi à nos administrations d'exercer un contrôle effectif et une supervision responsable de l'ensemble des pratiques IA de ses services.

Bonne pratique recommandée

- Inclure dans les marchés publics et contrats de délégation des clauses garantissant le respect des principes de souveraineté, de sécurité et de transparence.